

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 30 MARS 1989

LE DIRECTEUR
DES AFFAIRES JURIDIQUES

Mon cher Yves,

Je me réjouis comme vous de voir aboutir, même si elles sont loin de nous donner entière satisfaction, les longues et difficiles négociations qui nous ont réunis depuis plus d'un an.

J'ai pris bonne note de ce que vous me confirmez que la réouverture des ports canadiens aux navires de pêche français prend effet dès aujourd'hui.

Je vous indique de mon côté que les droits de pêche encourus par les navires de pêche français en 1987 seront réglés après qu'ils auront été facturés.

Je vous précise également que le montant des captures de morue par les pêcheurs français dans la sous-division 3PS depuis le début de l'année 1989 est estimé à 2 680 tonnes.

En ce qui concerne le régime des contrôles prévu au procès-verbal de ce jour, je partage votre interprétation sur les points que vous avez mentionnés :

Monsieur l'ambassadeur Yves FORTIER,
Représentant permanent du Canada
auprès des Nations Unies
Négociateur en chef du Canada dans le
différend franco-canadien en matière
de pêche
